

## Parking de la grande Vallée à l'entrée de Bourron Marlotte (Seine-et-Marne 77)

Pour si rendre : Au carrefour de l'obélisque de Fontainebleau prendre la D 58 située entre la D 606 et 607 direction Episy-Montigny sur Loing-Bourron Marlotte au premier carrefour continuer sur la droite la D58 (ne pas continuer tout droit la D148 direction sorque-Episy) On coupe la route ronde D301 prendre en face, nous arrivons au parking à l'entrée de Bourron Marlotte.

KM Temps Arret V/d V/g Dénivelé 9,2 2h00 10mn 4,6 4,0 185 + Nous prenons à la sortie du parking la route Pascal, traversons le camping ne pas prendre le premier sentier sur la droite mais le second, balisé en bleu et portant le N°11 (le premier sentier retrouve le sentier bleu un peu plus haut dans les rochers.

) (Ce fut le dernier sentier inventé par Denecourt qui publia sa description complète en 1867.

) Nous serpentons dans les rochers, coupons une route et arrivons sur la route goudronnée du Chêne Pinguet [Marchand de bois au XVIII ème] face à nous la mare aux fées [Dénomination romantique du XIXème] anciennement appelé la Grande Mare [Appelé ainsi jusqu'en 1809] (l'été 2012 ce n'était que deux trous d'eau, un an plus tard elle déborde.

C'est une mare de platière créé par une excavation naturelle certainement de grès imperméable.

La hauteur d'eau variant avec les conditions climatiques) contournons la mare par la gauche et dirigeons nous vers les pierres qui délimitaient l'ancien parking.

(lorsque la route était accessible en voiture.

) (Le guide de fontainebleau mystérieux édition 1977 Nous dit page 164 : Aucune évocation de légende n'est venue jusqu'à nous de ce lieu.

Durant mes recherches sur internet, j'ai trouvé le site "zevisit.

com/tourisme/massif-de-fontainebleau" comptant une histoire sur la mare.

Est elle historique ? Ou inventer pour l'occasion ? Je n'en sais rien.

Mais pourquoi pas.

Le site étant bloqué à la copie, la légende n'ayant pas l'air d'être réellement historique et destiné à ce lieu, j'en ai résumé l'idée.

N'ont loin d'ici, à l'entrée d'une grotte, on aperçoit (au conditionnel) de petite raies gravées dans le grès : C'est la demeure des fées.

Au retour de leurs danses nocturnes, elles griffent le rocher avec leur ongles dans l'empressement de rentrer avant l'aube.

) J'ai trouvé cela charmant.

J'ai retrouvé un peu plus tard sur tradition et légende un complément qui ne m'avait pas attiré lors de mes diverses consultations : [Ne cherchez pas les fées à la mare du même nom.

Il est fort probable qu'elles n'y aient jamais pris le moindre bain ou fait la moindre lessive de nuit.

Pour cause, on l'appelle encore Grande Mare sur le plan daté de 1809 ou Mare du Rocher-des-Fées dans le Guide du voyageur de Dénecourt et il y a fort à parier qu'elle doive son nom actuel à ce dernier bloc.

Nous allons y venir.

Ne perdez pas non plus votre temps au Chêne des Fées, au Mont de Fays ou au Bois du Fay, tout suppose que ces toponymes soient d'invention récente ou fassent simplement référence à un arbre : le hêtre, fagus, en latin.

Par contre, une carte de 1764 mentionne une Route aux fées, correspondant à peu près à l'actuelle Route des Fées, voisine du rocher éponyme, ce qui me fait dire qu'il nous reste toutefois un petit quelque chose à nous mettre sous la dent.

En bordure de la forêt domaniale, le long de la route de la Gorge aux Loups, se trouve un abri sous roche que l'indicateur Colinet-Denecourt désigne sous le nom « d'Abri Jean de la Fontaine » et les traditions sous celui de Roche aux Fées, ou des Fées : Comme bon nombre de ses congénères, cet abri est facilement identifiable grâce à ses gravures, témoins emblématiques d'un art rupestre actif, s'enracinant au Mésolithique pour se perpétuer jusqu'à des périodes historiques plus récentes.

On y observe un répertoire de sillons et de grilles, ainsi qu'un « chariot » ou un char, un anthropomorphe et au moins deux figures animales.

Avant qu'on décide de la murer en novembre 1955, ce rocher recelait « une grotte mystérieuse qui se terminait en un étroit couloir ».

Celle-ci, large à son entrée d'un peu moins de 2 m, pour une hauteur de 80 cm environ, est en fait un long boyau s'enfonçant sur plus de 4 m dans la roche.

Paul Domet rapporte que cette cavité était « l'entrée de la demeure souterraine des fées » et les motifs gravés « les traces que ces dames, au retour de leurs danses nocturnes, ont laissées de leurs ongles (griffes serait peut-être plutôt le mot propre), dans leur empressement à fuir les premières lueurs de l'aurore, par lesquelles, paraît-il, toute fée bien élevée ne doit pas se laisser surprendre ». ] Je n'ai pas copier la légende de cette roche, elle est longue comme un livre qui ne vous plait pas et que vous devez malgré tout lire.

Je préfère le petit résumé.

Par contre j'avais totalement oublié que certaine grottes rupestres avaient été murées pour préserver les représentations de nos ancêtres.

Cette légende aurait été racontée à Domet par un vieux bûcheron.

J'ignore si son origine est véritablement ancienne, mais le climat Rocher aux Fées qui apparaît déjà sur un plan général de la forêt de 1727 semble bien abonder dans ce sens.

Nous apercevons la pancarte indiquant route de la grande mare le premier nom de ce lieu.

Comme vous entrez dans une parcelle qui depuis 1973 est classée en réserve intégrale (attention sous votre responsabilité) Nous n'utiliserons que les routes forestières sans entrée dans les parcelles (En 2014, L'ONF à sécurisé à fort renfort d'affichettes la réserve des hauteurs de la solle, son sentier passant en lisière de la zone.

Il pourrait en faire autant dans chaque réserve afin de permettent aux promeneurs d'emprunter les routes les traversants, tout en interdisant le sous bois aux publics.

[Une Réserve biologique (RB) (ou « Réserve biologique domaniale » (RBD) quand elle est dans le domaine forestier de l'État) est une réserve naturelle située en forêt, souvent non-ouverte au public, mais pas systématiquement ; ayant l'objectif de protéger des habitats ou espèces particulièrement représentatives du milieu forestier et/ou vulnérables.

Pour qu'elles soient le plus efficace du point de vue de la biologie de la conservation, leur taille et leur localisation devraient être scientifiquement justifiés selon les principes et critères suivants: représentativité suffisante (des habitats forestiers ou para-forestiers, des espèces, présentes ou le cas échéant potentiellement présentes...), • configuration spatiale adéquate (taille du massif, connectivité écologique...) • pertinence des sites (structure, naturalité, ancienneté...).

En réalité, une étude faite sur 101 types de forêts protégées en Europe a montré que les choix avaient dans près de 75 % des cas été guidés par des opportunités telles que la disponibilité du site, son coût d'achat, le type de propriétaire (public en général) et non par la valeur et la pertinence écologique du site.

Histoire : Les premières RB (dirigées et intégrales) ont été instituées en Forêt de Fontainebleau dès 1953, faisant suite à la création dès 1861, de la « réserve artistique » de 1 097 hectares qui était la

première réserve naturelle au monde (avant le Parc national de Yellowstone aux États-Unis). Les RB sont créées pour une durée illimitée ; chaque révision d'aménagement de la forêt doit donc en tenir compte et tenir compte des réorientations éventuelle du « plan de gestion » de la réserve. Du point de vue juridique, le statut de « Réserve biologique forestière » (RBF) n'est en France applicable qu'aux forêts publiques, qui relèvent en France du régime forestier et gérées à ce titre par l'ONF ; On les appelle « Réserve biologique domaniale » (RBD) lorsqu'elles sont dans le domaine forestier de l'État), ou « Réserve biologique forestière » (RBF) dans le cas d'autres types de forêts soumises au régime forestier, par exemple forêts ou bois de collectivités (communes, départements, régions).

C'est l'ONF, ou le propriétaire public d'une forêt qui propose une RBF.

Plus de 136 ha en forêt de Fontainebleau.

Dans une réserve biologique dirigée (RBDD / RBFD) : La gestion, de type conservatoire ou restauratoire est subordonnés à l'objectif de conservation d'habitats ou de communautés vivantes ayant justifié la mise en réserve (Une exploitation forestière douce peut alors être envisagée compatible avec les objectifs d'une RB dirigée (par exemple pour restaurer des clairières, une source de bois-mort...)).

(extraie : [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve\\_biotopique](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve_biotopique)) le chemin est légèrement décalé par rapport à la pancarte (de grosses branches étant tombées, le chemin fut déplacé naturellement par les piétons.

) Nous traversons un buisson de ronces et descendons dans les Gorges aux Loup.

Quelle dommage que ce vallon soit laisser à l'abandon.

Denecourt y avait créé un magnifique sentier qui faisait suite au sentier des Etroitures aujourd'hui le N° 11.

J'ai eu l'occasion dans les années 1980-1990 de parcourir avec une association l'ancien sentier serpentant de ce coté (à l'époque, ce n'était déjà pas facile, aujourd'hui impossible.

) j'étais en admiration devant ses gros chênes, joyaux de cette vallée.

Creux jusqu'au cœur, ils n'en pouvaient plus de faire des feuilles, mais toujours l'envie de vivre, de se parer de vert l'été, et de roux à l'automne.

Denecourt leur avait donné des noms.

Aujourd'hui, il n'en reste plus rien.

Comme l'homme n'intervient plus, nous ne sommes pas prêts de retrouver ses magnifiques hercules de la nature peint ou photographier par nos artistes.

Heureusement, il reste encore quelques spécimens agréables à regarder.

Avec une réserve dirigées les plus beaux spécimens de la nouvelle génération, auraient pu être sélectionnés et nos arrières petits enfants, arrières, arrières petits enfants auraient certainement marchés parmi de beaux arbres.

Nous passons devant un rocher portant la lettre H peinte en rouge (nous coupons l'ancien sentier Denecourt abandonné depuis que la parcelle est en réserve) Nous laissons sur la droite la route du Belvédère et nous prendrons sur la droite la suivante, la route des Ventes Hérons.

[Il y avait à Fontainebleau une famille Héron assez nombreuse : Julien Héron, manouvrier, se marie en 1548; Jean Héron est boulanger en 1609; Noël Héron, boulanger aussi en 1616; Jean Héron, hôtelier à la Fleur de Lys en 1658; François Héron, pâtissier, traiteur de la garenne de la Queue de Fontaine en 1659; Jean Héron, sergent à garde en la forêt, se marie en 1671.

] Nous changeons de paysage, sur la droite, nous trouvons de grands sapins comme dans les Vosges,

alors que sur la gauche de jeunes chênes.

Au carrefour du Rocher Boulin nous prenons sur la gauche le route en biais qui ne porte pas de pancarte (route du Rocher Boulin) et grimpons vers le rocher.

Au carrefour suivant nous rencontrons le GR c'est la route de la Garenne de Gros Bois que nous prenons à gauche.

[À l'origine, la garenne est un espace réservé à certaines espèces de gibier et où les animaux peuvent trouver pâture.

Elle a comme précurseur les leporaria romaines (enclos à gibier) et les forestis de l'époque franque (silvae royales où seul le roi a droit de chasse).

Initialement non clos (« garenne libre ou ouverte », dite encore « garenne justicière » constituée de bois, taillis ou de bruyères) puis mis en défens (« garenne close ou forcée » par des enclos de murs ou des fossés d'eau), cet espace « garé » et « gardé » voit la prolifération d'animaux, dont les lièvres et lapins.

Droit régalien sous les Carolingiens puis droit seigneurial, un seigneur s'y réserve le droit de chasse (avec son ban de garenne, il se réserve surtout le grand gibier, les paysans participant, plus ou moins légalement, à la capture des lapins par filets, lacets, collets ou trappes) ou de pêche, pour les garennes à poisson.

Ces espaces réservés féodalement sont généralement à proximité d'une demeure seigneuriale.

La croissance démographique et le besoin en terres met un frein au développement des garennes : les ordonnances de Jean le Bon du 28 décembre 1355 et du 3 mars 1356 interdisent d'accroître les anciennes garennes, d'en créer de nouvelles et obligent à les clore.

Charles VII en 1451, François Ier en 1515 et Henri IV confirment cette évolution tandis que se développe la domestication du lapin (sélection de souches ou de races) en garennes forcées ou closes puis en clapiers surtout à partir du XIXe siècle.

Le droit de garenne est l'un des priviléges abolis dans la nuit du 4 août par l'Assemblée nationale constituante en 1789] agréable [Lieu de relai, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, sur le bord de l'eau, au bout de la Garenne de GrosBois, quand on chasse aux buisson de Chaillot-en-Brie ou au bois d'Arvaux-en-brie (de Salnove).

Le 22 février 1650, messire Gabriel Thiboust de Berry, chevalier, compte de La Chapelle, gouverneur du château de Fontainebleau et de la forêt de Bière, etc.

, renouvelle pour six années le bail de la garenne de Grosbois consenti à Toussaint Pierre par Monseigneur de Souvré.

Le prix annuel du fermage est de 700 £.

En 1669, c'est Pierre Morel qui est titulaire de ce bail.

] Coupons la route Ronde D301 continuons en face (nous sommes sortie de la réserve intégrale) C'est la route du Chevillard, [Chevreuil d'un an, dont les dagues ne sont pas encore sorties.

] puis quittons le GR qui tourne à droite et prenons sur la gauche la route de Clermont, [rappele l'origine de la famille, Robert de Clermont, ou Mlle de Clermont qui est allée chercher la reine Marie Leczinska à Strasbourg.

Mais : Clairmont rappellerait Clairbois et viendrait de ce que le lieu serait mal planté.

] Juste avant la monté nous prenons à droite la route des Ecuries de la reine (sentier entre herbes et Chercher la grenouille fougères) Puis route Hyppolyte [L'Hippolyte des légendes grecques, le beau-fils de Phèdre, était un grand chasseur.

] sur la gauche nous coupons la route des Forts de Marlotte [Fort est pris dans l'acception de montage ou de bois fourré servant de repaire aux animaux.

] caché derrière des feuilles nous passons devant une magnifique cépée de hêtre dont deux troncs sont relier.

Puis nous prenons sur la gauche la route des Ventes Bourbons puis sur la droite la route de la Réserve c'est un secteur de la foret vallonné, mais tristounet en 2013 par tous ses arbres morts sur pieds.

L'été, sans feuilles, ce doit être encore plus triste que l'hiver.

En bas nous prenons à droite le petit sentier dans les fougères de la Route des Pins.

L'été, ce chemin doit être difficilement praticable avec des fougères aigles de 2 m de haut, les arbres tombés ne nous facilite pas les choses.

J'ai du perdre la trace du sentier lors d'un détour n'étant pas ressortie sur la route de Clermont pile à l'endroit de la pancarte.

Prenons à gauche la route de Clermont puis à droite la route de la Vallée des Cerfs, qui grimpe dans la parcelle 82-83.

Nous coupons la route ronde (D301) continuons en face.

Au carrefour suivant on prend à gauche sur quelques mètres la route Fontainebleau à Marlotte (pas de pancarte) puis à droite route des Braconniers qui ressemble plus à un sentier herbeux qu'à un chemin.

Nous débouchons au carrefour des Ventes à la Reine (pas de pancarte)(après la dynastie des Rois de France avec les ventes Bourbon pensons à la Reine), nous coupons les routes des Barnolets [L'étymologie est peut-être Bardeam, Bardolet, petit mulet, par corruption Barnolet.

] et des ventes Bourbons nous prenons en face toujours la route des Braconniers qui dans cette partie est mieux entretenue, nous coupons la route de la gorge aux loups et continuons en face puis, coupons la route des Forts de Marlotte continuons pour prendre au carrefour du fusil à droite, la route du même nom.

c'est également le TMF.

Nous descendons vers Bourron Marlotte, continuons le TMF.

Laissons les chemins sur la gauche, nous descendons rapidement vers la route goudronnée des Forts de Marlotte que nous prendrons à gauche, nous continuons à descendre vers les premières maisons de Bourron.

Attention nous devons prendre la route du Cordon sur la gauche qui ne se voit pas beaucoup.

Elle part juste en bout du parking coté foret après la barrière et la grosse pierre.

Nous grimpons à nouveau par un petit sentier qui lorsque je l'emprunte est encombré par des arbres coupés et pas encore débardés puis le chemin bien marqué au sol passe entre les ronces, nous coupons la route du Piston, notre chemin s'élargit, coupons la route de la Grand Mare et de nouveau notre chemin devient sentier, nous passons de nouveau dans les ronces, le secteur est très vallonné on comprend mieux ici la formulation de Fort pour ce secteur, coupons la route de Fontainebleau à Marlotte, on coupe également la route Rosini, le chemin s'élargie et nous sommes dans une belle hêtraie.

Sur la droite le bornage, et en bas, nous prenons à droite la route des longues vallées, coupons la route des Barnolets, puis à gauche la route Pascale, passons devant le sentier bleu et continuons vers le camping bivouac et le parking.